



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E206277

VALABLE JUSQU'AU 10/05/2027

ÉDITÉ LE

18/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2024

Forme juridique : SAS

Capital : 160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUXERRE 2024B00098

Siret : 985 174 408 00015

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0032111

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 21976897704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 21976897704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : BEGEY

33 RUE DU BOICHET
89520 THURY

Téléphone : 03 86 45 20 79

Portable : 06 75 66 25 25

Fax :

Site Internet : <http://www.begey-electricite.fr>

E-mail : ent-begey@orange.fr

Responsabilité légale :

BEGEY FABIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	16/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/06/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	11/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2024
o Chaudière bois	16/06/2025
o Poêle ou insert bois	16/06/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2024
o Ventilation mécanique	01/01/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.